

Date publication : 06/01/2026

N° 2025-076

**ARRETE**  
**PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE**  
**D'AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE (catégorie B)**

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifiant l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des auxiliaires de soins territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux ;

Vu l'arrêté n° 2025-023 du 31 mars 2025 portant ouverture du concours d'accès aux grades d'aide-soignant de classe normale (catégorie B) session 2025 ;

Considérant qu'il convient de fixer une liste d'aptitude unique pour l'accès au grade d'aide-soignant de classe normale comportant les lauréats de la session 2025 du concours d'aide-soignant de classe normale inscrits, pour deux premières années, à compter du 10 décembre 2025 et jusqu'au 9 décembre 2027.

Considérant qu'il convient de radier de liste d'aptitude unique les lauréats du concours d'auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2021, dans la spécialité aide-soignant, dont les quatre années d'inscription arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée :

**ARRETE :**

**Article 1 : INSCRIPTION ET VALIDITE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la liste d'aptitude d'accès au grade d'aide-soignant de classe normale est fixée comme ci-dessous et sa limite de validité est fixée au **9 décembre 2027**.

Elle comporte 100 lauréats :

Nom	Prénom
AUBRY	Anaïs
BACHELOT	Gwendoline
BAH	Kadiatou
BAILLOT	Marie
BARRETEAU	Mallaury
BODIER	Mélissa
BOURDAIS	Delphine
BOUSSIN	Clarisse
BOUTIN	Caroline
BRAUD	Sergine
BROCHARD	Marine
BROUARD	Camille
CHAIGNEAU	Karine
CHARNEAU	Magali
CHAUVEAU	Sandy
CHAUVIERE	Louise
CHEVRIER	Julie
COSSAY	Yvonne
DANJEAN	Anaïs
DEBELLY	Sandra
DIAKITE	Hawa
DIDELET	Charlaine
DUPONT	Christelle
ESTEVE	Mélanie
FOURNIER	Chloé
GARANDEAU	Angélique
GAUDIN	Isabelle
GAZEAU	Léa
GENDRON	Chloé
GENNARI	Marion
GENTRIC	Céline
GERARD	Marine
GIRARD	Aurélie
GIRARD-DESPROLET	Prescilla
GIRAUDON	Amélyssa
GOMES RODRIGUES	Isabelle
GORRY	Orianne
GUERY	Lauriane

Nom	Prénom
GUINEMENT	Laëtitia
HAFFIANE	Manuella
HEFFA GUIYONG	Patricia
HEMBERT	Cindie
HUBERT	Tatiana
JAMES	Laetitia
KABORE	Elise
LAJNEF	Olfa
LE MIGNAN	Soazig
LENEVEU	Séverine
LHOMMEAU	Anne-Sophie
LIMOUZIN	Christelle
LOGEAIS	Merryl
LORET	Lucie
LOUIS	Chrystèle
LUKOMBO BIEMESI	Générose
MADLON	Nathalie
MAHEUX	Hélène
MARQUIS	Jennifer
MARTIN	Oriane
MARTINEAU	Willy
MAZOUIN	Aline
MBENGUE	Boye
MERLET	Cécile
MITTON	Coralie
MORAND PARMENTIER	Delphine
MOUSNIER	Jenny
MURAIL	Mylène
NAULEAU	Anaïs
NIORT	Eloise
NOGIER	Stéphanie
NONO NGAMMEGNE	Béatrice
OZEL	Meryem
PALARDY	Elisabeth
PERRODEAU	Elise
PLAIT	Elodie
POIRON	Laura
PORCHAIRE	Francine
POUCAND	Solène
POUPARD	Mickaëlle
QUILLET	Linda
QUINCHON	Sarah
RABIL	Julie
RABILLER	Wendy
RAFFLIN	Zoé
RAIMBAULT	Béryl

Nom	Prénom
RAISON	Odile
RAMBEAU	Alice
REVAUD	Patricia
RICHER	Lucie
RODER	Natacha
SALIM	Zaïda
SELLIER	Alicia
SIONNEAU	Solène
SORIN	Romane
SOURDEAU	Rose-Marie
TRAINEAU	Sarah
TURMEAU	Graziella
VENOT	Chloé
VINCENT	Emilie
YOU	Emeline
YVERNOGEOU	Clara

#### Article 2 : RECRUTEMENT

L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Avant tout recrutement d'un lauréat, la collectivité devra s'assurer auprès du Centre de Gestion de la Vendée de la validité de l'inscription sur liste d'aptitude en sollicitant auprès du service concours une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude.

#### Article 3 : RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 4 : EXECUTION

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Vendée et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon,

**LE PRÉSIDENT,**

**Eric HERVOUET**